

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique préalable à une autorisation environnementale d'exploiter (régularisation + extension) une installation de production et impression de films rétractables déposée par la Société RKW Castelletta S.A.S. pour le site de CHAMBOEUF, aura lieu **du lundi 22 juin au mardi 21 juillet, 12 h**, soit une durée de 30 jours.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Directeur Général de la Société RKW Castelletta S.A.S., personne morale responsable du projet, dont le siège social est situé 2 allée de la Richelande 42330 CHAMBOEUF – Tél. : 04.77.54.02.95

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est le Préfet de la Loire. A l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation ou de refus.

Compte-tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et pièces annexes) déposé en mairie de CHAMBOEUF, siège de l'enquête publique aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, à savoir : les lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 18h, le mardi de 9h00 à 11h30 et le mercredi de 14h30 à 18h00. L'ensemble de ces éléments seront également consultables sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1975>.

Un registre dématérialisé sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions sera ouvert pendant la durée de l'enquête (enquete-publique-1975@registre-dematerialise.fr). Ces dernières devront être transmises avant la clôture de l'enquête, soit le 21 juillet 2020 à 12 h.

Toutefois, Monsieur Bernard ZABINSKI, qui a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, sera présent en Mairie de CHAMBOEUF les :

- lundi 22 juin 2020, de 9 h à 12 h,
- samedi 4 juillet 2020, de 9 h à 12 h,
- jeudi 9 juillet 2020, de 14 h à 17 h,
- vendredi 17 juillet 2020, de 14 h à 17 h,
- mardi 21 juillet 2020, de 9 h à 12 h.

Afin de respecter la distanciation physique, les personnes souhaitant, soit obtenir des informations relatives à ce dossier, soit consulter le dossier et/ou déposer une observation devront, au préalable, avoir pris un rendez-vous physique ou téléphonique pour l'une des permanences mentionnées ci-dessus, auprès des services de la Mairie de CHAMBOEUF au 04.77.54.03.72. Il ne sera reçu qu'une seule personne, (au maximum deux personnes) à chaque rendez-vous. La durée du rendez-vous est fixée à 20 minutes maximum. Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations et/ou de propositions. Le port du masque est recommandé lors des entretiens. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de CHAMBOEUF, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison. Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, même rubrique qu'indiqué plus haut.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête (CHAMBOEUF), dans les mairies concernées par le rayon d'affichage (AVEIZIEUX, CUZIEU, SAINT-BONNET-LES-OULES, SAINT-GALMIER, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ et VEAUCHE) sur les lieux habituels d'affichage de ces communes ainsi que sur les lieux des aménagements projetés.